



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Olivier RUSSEIL
Délégué territorial

La Directrice de l'INAO

à

Mél : inao-epernay@inao.gouv.fr

V/Réf : IC-24-04-31

N/Réf : OR/CM/AM 24.406

Madame la Préfète de la région Grand Est
Direction Départementale des Territoires
40 boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

Epernay, le 05 juin 2024

Objet : Projet éolien du Champ de l'Alouette – Communes de Neuvy et Joiselle

Par courrier reçu le 22 mai 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de « Parc éolien du Champ de l'Alouette » sur les communes de Neuvy et Joiselle.

Ces communes sont situées dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégée (AOP) « Brie de Meaux », « Champagne » et « Coteaux champenois » et de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Volaille de la Champagne ».

Nous avons recensé un siège d'exploitation en lien avec l'AOP « Brie de Meaux » sur la commune de Joiselle, et deux producteurs de blé destiné à la production de farine Label Rouge ont été identifiés sur cette même commune et un sur la commune de Neuvy.

Le projet comprenant 8 éoliennes de 150 m de hauteur totale et 2 postes de livraison est éloigné de plus de 10 km du vignoble de Bergères-lès-Vertus et de plus de 12 km de celui de Sézanne pour les plus proches.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet.

Pour la Directrice,
et par délégation

Olivier RUSSEIL

Copie : DREAL 51